

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : (56)

**PRESENTS : 39**

M ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, MM. PREHER, PETIT, BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. MICHAUD, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme VASLIN, M. BARBOT, M. BIET, Mme BARREAU, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, M. GAUTHIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, M. D. GAUTHIER, M. CLAVE, M. PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

**POUVOIRS : (9)**

M. MIS, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme FARINEAU, mandant a pour mandataire Mme BRAUD  
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme PETIT  
Mme. METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. GANIVELLE, mandant a pour mandataire M. MICHAUD  
M. PINNEAU, mandant a pour mandataire Mme BARREAU  
Mme CARDINEAUX, mandant a pour mandataire M. MICHAUD  
M. DABILLY, mandant a pour mandataire M. CHAINE  
M. MATTARD, mandant a pour mandataire M. J. GAUTHIER

**EXCUSES : (8)**

MM. BAUDIN, AUDEBERT, HENEAU, BONNARD, BLIN, Mme TEXIER, M. CUNHA-RIBEIRO et Mme THENAULT

Nom du secrétaire de séance Mohamed BEN EMBAREK

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Rapport de l'administrateur de la CAPC à la SEM Patrimoniale de la Vienne – Rapport d'exercice 2015**

*Courant 2010, le Département de la Vienne a cédé le contrôle de la société d'exploitation du Futuroscope à la compagnie des Alpes, filiale à 40 % de la caisse des dépôts et consignations. A l'occasion de cette évolution de l'actionariat de la S.A. d'exploitation du Futuroscope, le Département a transféré le solde de ses actions à une nouvelle société, la S.E.M. Patrimoniale de la Vienne, créée début 2011, dotée d'un capital social de 26 449 750 €. Cette SEM possède 38 % des parts de la S.A. d'exploitation du Futuroscope.*

*La CAPC est entrée au capital de la SEML Patrimoniale par délibération en date du 7 février 2011, à hauteur de 1 % du capital. Elle dispose d'un administrateur.*

*L'objet social de la SEML consiste à réaliser des investissements dans l'immobilier d'entreprises pour des entreprises qui se développent ou s'implantent dans la Vienne, sous les diverses formes que peut revêtir cet objet : construction neuve ; acquisition ; souscription à bail ; participation à une S.C.I. ; etc...*

*Concernant l'exercice passé, en septembre 2015, la SEML patrimoniale a livré à Châtellerault, sur le parc d'activités René Monory, sa première réalisation, pour le compte de la société Mecafi : le bâtiment EOLIA, destiné à produire des aubes de réacteurs, des bras en aluminium et titane, et des carters de transmission de puissance pour le nouveau moteur d'avion Leap (Airbus, Boeing, Comac), sur 8 600 m<sup>2</sup> pour un coût de 6,7 M € HT Le loyer principal, en année pleine, s'établira à 538 000 € H.T., après une période de progressivité en années 1 et 2,*

**Délibération du conseil communautaire**

**du 12 septembre 2016**

**n° 10**

**page 2/2**

*sur une durée totale de 11 ans et 9 mois.*

*Par ailleurs, un autre projet châtelleraudais a été lancé en 2015, pour le compte de la société SERI (spécialisée dans le travail des métaux pour la réalisation de mobilier urbain). Il permettra de réaliser au Sanital, via le portage par une S.C.I., une usine de 4 000 m<sup>2</sup>, pour un coût estimé à 3,2 M € HT, permettant le traitement de surface et la peinture des pièces produites. Par délibération n° 6 du 29 mars 2016, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la création de cette S.C.I., SERI Immobilier.*

*Le bilan 2015 s'est clos pour la SEM Patrimoniale de la Vienne sur un résultat net d'exploitation de 109 206 € constaté lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2016.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

**CONSIDERANT** les pièces relatives à l'activité et aux comptes de la société pour l'année 2015, présentés lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2016,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la SEML patrimoniale de la Vienne concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2015, dont une copie est jointe à la présente délibération.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER